

*Metatorion* de Sainte-Sophie ou des Saints-Apôtres. L'empereur est chez lui dans la maison de Dieu, comme Dieu dans la maison de l'empereur.

On cite l'étiquette de la cour de France sous Louis XIV et ces cérémonies qui constituaient comme un « culte du roy ». Combien ce caractère de culte est plus marqué dans les pratiques de la cour byzantine ! Le même mot, *offikia*, sert à désigner les cérémonies ecclésiastiques et les cérémonies auliques ; Codinus et le Porphyrogénète les décrivent dans le même ouvrage. La même formule sert à donner, pour les unes comme pour les autres, le signal de la fin. A l'issue de la messe, on dit : *Ite missa est* ; au palais, dans un grec barbare ou un latin corrompu, l'empereur dit au préposé : *Apelthe, poièson minsas*. Sous Louis XIV il y avait, au lever du roi, les *entrées* ; à Byzance, cela s'appelle les *vela* (voiles ou levers de rideau). Dans un ordre immuable, le préposé introduit successivement les patrices, les magistri, les protospathaires et spathaires, les *hypati* (consuls), les stratores, les comtes, les candidats, puis les foules, sans cesse grossissantes, des officiers de terre et de mer et des fonctionnaires de tout ordre.

C'est encore le cérémonial qui détermine à quel jour l'empereur doit aller s'agenouiller à l'église des Saints-Apôtres devant les tombes de ses prédécesseurs ; se plonger, en *lention* ou chemise brodée d'or, dans le *natatorion*, piscine sacrée de Sainte-Marie des Blachernes ; visiter le monastère de la Source, hors des murs, ou quelque autre sanctuaire ; présider, dans son palais, à la fête des vendanges ou aux folies disciplinées du carnaval byzantin.